

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Anais Expertises est le cabinet de diagnostics immobiliers qu'il vous faut !



Depuis dix ans maintenant, nos experts réalisent des diag-

nostics immobiliers, contrôles, audits de performance énergétique et expertises au profit autant des particuliers que des professionnels.



Vous êtes sur notre site dédié aux diagnostics immobiliers.

- ANAIS DIAGNOSTICS

Pour plus d'information concernant les expertises et les audits, pour découvrir nos autres services, voyez nos autres sites :



- ANAIS EXPERTISES

- ANAIS RENOVATION
- ANAIS INFILTROMETRIE

Nous travaillerons ensemble pour vos diagnostics réglementaires en Normandie, pour le contrôle de votre maison neuve RT2012, pour vous aider à rénover votre bien via un audit de performance énergétique ou pour expertiser l'origine d'un désordre...

Dans tous les cas, vous ferez appel à nous pour avoir un avis indépendant. Aucune affiliation à un quelconque fournisseur d'énergie, aucun intéressement à la vente d'un matériel ou au traitement de votre bien !

Si vous faites appel à nos experts, c'est en appelant un numéro non surtaxé : le 09 8008 5008.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre confiance. A bientôt !

Pourquoi les diagnostics immobiliers sont-ils obligatoires ?

Origine des diagnostics obligatoires

Depuis 1997 et le vote de la [Loi Carrez](#), les diagnostics immobiliers sont devenus obligatoires pour toute transaction immobilière en vente ou en location.

Biens immobiliers concernés par les diagnostics



Les diagnostics sont obligatoires pour les maisons et les appartements, mais aussi les bâtiments secondaires ou tertiaires. Dans tous les cas, il est nécessaire d'obtenir un Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ce Dossier de diagnostics a été rendu obligatoire pour protéger la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement en faisant circuler l'information sur l'état d'un bien immobilier.

En cas de vente, les diagnostics immobiliers informent l'acquéreur sur l'état de la construction. Ainsi, l'acquéreur aura la possibilité de chiffrer les travaux de restauration qu'il jugera nécessaires.

En cas de location, les diagnostics réglementaires informent le locataire de la performance attendue du logement, de ses caractéristiques dimensionnelles et techniques. Mais pas seulement. Les diagnostics listent l'ensemble des éléments dangereux qui rendent le logement non « décent », donc impossible à louer.

Aussi, de la qualité des diagnostics dépend la qualité des relations commerciales qui s'établiront devant le notaire.

Quels sont les diagnostics réglementaires ?

Aujourd'hui, un DDT est composé de plusieurs diagnostics immobiliers réglementaires et obligatoires en fonction de la superficie du bien, de sa géolocalisation, de ses équipements et de la date du permis de construire.

Voyez page suivante la [liste des diagnostics obligatoires](#).

Au DDT, s'ajoute le DTG pour décrire les copropriétés (Diagnostic Technique Global) et l'Audit de performance énergétique. Nous réalisons l'ensemble de ces prestations en une seule opération pour vous faire gagner du temps - et de l'argent !

Serais-je obligé de faire des travaux ?

S'il y a des défauts constatés lors des diagnostics des installations de gaz et d'électricité, le propriétaire est-il obligé de faire des travaux de réparation ? Lisez et participez à notre article [Questions à propos des diagnostics immobiliers](#).

Quel est le coût d'un diagnostic ?

Le prix des diagnostics immobiliers dépend évidemment du nombre de rapports à établir et de la dimension du logement.

Pour plus de renseignements, [contactez-nous](#) au 09 8008 5008.